

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-18-0763 du 29/08/2018**

Arrêté du 29 août 2018

ARRETE PORTANT MISE EN DISPONIBILITE POUR CONVENANCES PERSONNELLES  
D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un administrateur des Finances publiques adjoint.

Date d'application : 01/07/2018

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MISE EN DISPONIBILITÉ POUR CONVENANCES PERSONNELLES D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MISE EN DISPONIBILITÉ POUR CONVENANCES PERSONNELLES  
D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'Action  
et des Comptes Publics

**ARRÊTÉ**

**portant mise en disponibilité pour convenances personnelles  
d'un administrateur des Finances publiques adjoint**

**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS**

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions, notamment ses articles 44 b) et suivants ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande de l'intéressé.

**ARRÊTE**

**Article premier**

Monsieur Thierry VIU, administrateur des Finances publiques adjoint, est placé en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, pour une durée de trois ans.

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 29 AOÛT 2018

L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS-CLASSE,  
CHEFFE DU BUREAU RH-1B

CÉLINE CASTELEYN



BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756